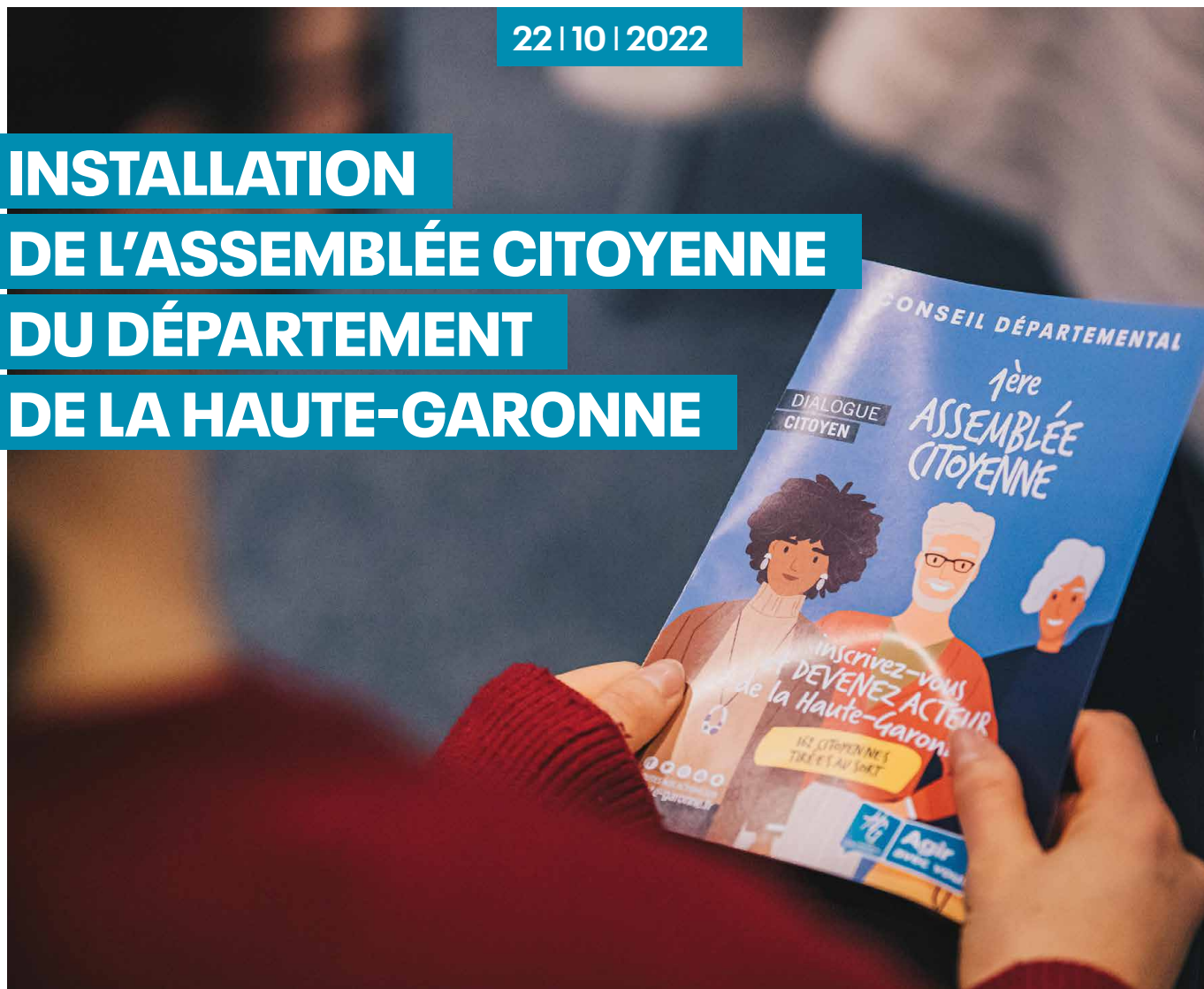


CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

NOTE DE PRESSE

22 | 10 | 2022

INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



“

*La création de l'Assemblée
citoyenne est une avancée
démocratique majeure
pour notre collectivité, comme
pour les Haut-Garonnaises
et les Haut-Garonnais.*

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



“

Je salue l'engagement de toutes et tous pour participer à cette instance novatrice, unique en France.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

ÉDITOS

Le mot du président aux membres de la nouvelle Assemblée citoyenne

Dans une société où le vivre-ensemble est fragile, le Conseil départemental souhaite renforcer le lien et la confiance avec les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais. Dans la continuité de l'ambition que nous portons en matière de dialogue citoyen depuis 2015, l'Assemblée citoyenne départementale vient aujourd'hui compléter nos dispositifs existants afin de recueillir la parole des citoyens. Je salue l'engagement de toutes et tous pour participer à cette instance novatrice, unique en France de par son format, et qui permet à des habitants de tout le territoire et de tous horizons de participer à la construction des politiques départementales.

Durant deux ans, vous prendrez part, aux côtés des élus du Conseil départemental, aux prises de décisions dans des domaines de compétences de la collectivité comme la transition écologique, l'aménagement du territoire, les valeurs républicaines, l'éducation, la culture ou encore le sport. Face aux différentes crises économique, sociale ou écologique qui bouleversent notre quotidien depuis ces dernières années, le Département contribue à la construction d'un monde plus juste, plus solidaire et plus participatif pour les générations actuelles et futures.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Le mot de la vice-présidente

Depuis 2015, le Conseil départemental de la Haute-Garonne fait du Dialogue citoyen un axe central de ses politiques publiques pour réenchanter la démocratie. L'installation de l'Assemblée citoyenne confirme la volonté d'aller plus loin dans ce cheminement et ce renouveau démocratique en associant davantage les citoyennes et citoyens aux prises de décisions de la collectivité.

SANDRINE FLOREUSSES

vice-présidente en charge du Dialogue citoyen



7 ans de dialogue citoyen dans le département

Le Conseil départemental inscrit depuis 2015 la démocratie participative de proximité au cœur de son action publique. En adoptant la charte du Dialogue citoyen en 2017, le Département a scellé cette démarche et engagé des actions de concertation sur des projets structurants du territoire, reconnues nationalement. Pleinement conscient de la crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines, le Département innove et expérimente des outils de concertation citoyenne destinés à mieux impliquer les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais dans le débat public et dans la construction des politiques publiques départementales.

Depuis plus de 7 ans, 400 ateliers et réunions de concertation citoyenne ont ainsi été organisés sur tout le territoire, réunissant 20 000 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais autour de projets d'envergure sur le territoire, comme le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, l'accompagnement des allocataires du RSA, une gestion concertée et durable de la ressource en eau (Garon'Amont), le plan d'aménagement des aires de covoiturage en Haute-Garonne, les tracés « Réseaux Express vélo », la charte de la commande publique, la refonte des

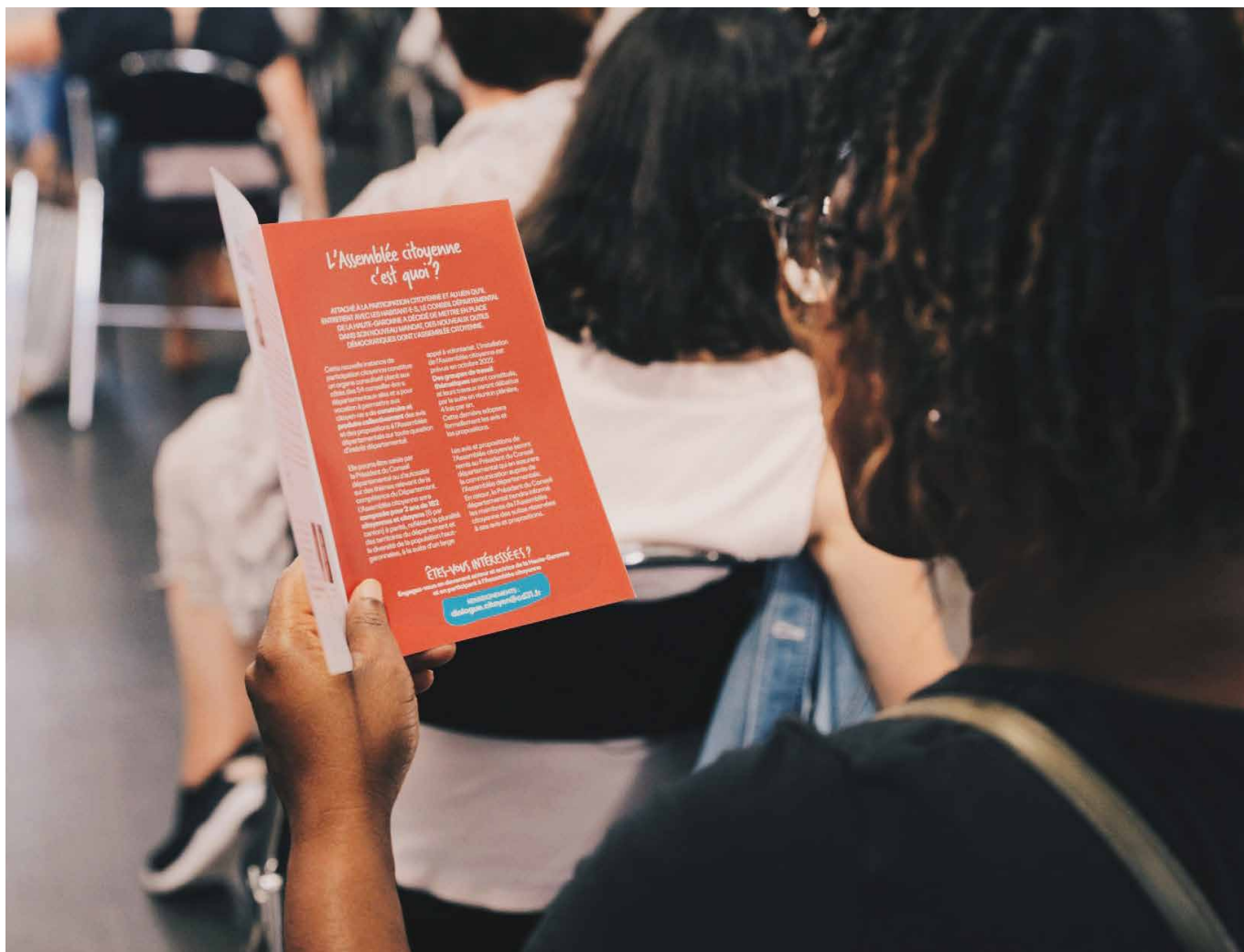
politiques départementales en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées... (cf. Annexes en p. 9).

Ces concertations départementales ont été récompensées au niveau national par le Trophée de la participation et de la concertation de la Gazette des communes et du Think Tank « Décider ensemble » (concertation sur la mixité sociale dans les collèges en 2018, concertation sur le RSA en 2019, concertation sur le projet de territoire Garon'Amont en 2020), le Prix Anacej dans la catégorie « Démarche de concertation citoyenne Groupe Miroir Jeunes », en juin 2020.

EN CHIFFRES

Depuis 2015 :
400
réunions, ateliers
et concertations

20 000
Haut-Garonnaises
et Haut-Garonnais
participants



La première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne

Le 22 octobre 2022, le Département installe la première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne, une nouvelle instance démocratique novatrice et pérenne qui invite les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais à participer concrètement à l'exercice démocratique et à l'élaboration des politiques publiques départementales. Composée de 162 citoyennes et citoyens volontaires tirés au sort, cette instance unique en France, de par son format et son ambition, marque une étape majeure dans la poursuite de la démarche du Dialogue citoyen engagé par la collectivité.

Cette Assemblée citoyenne réunit des habitants soucieux de s'investir aux côtés des élus pour formuler des propositions et des avis sur des sujets, en lien avec les compétences départementales.

La démocratie participative est aujourd'hui un moyen essentiel de retisser du lien et de renouer la confiance avec les habitants. L'éclairage et l'expertise apportés par les habitants du territoire sont désormais indispensables à la construction des grands projets de développement de la collectivité dans les années à venir.

“
**Avec l'Assemblée
citoyenne, le Conseil
départemental franchit
une étape déterminante
pour renforcer l'implication
des Haut-Garonnaises
et des Haut-Garonnais
sur les politiques publiques
qui les concernent.**

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

1 550 candidats et des rencontres sur tout le territoire

Le 5 février 2022, le Département a lancé l'appel à candidatures pour l'Assemblée citoyenne, à l'occasion des 7^e Rencontres du Dialogue citoyen. Ouvert à toutes les citoyennes et tous les citoyens de plus de 18 ans domiciliés en Haute-Garonne (excepté les élus titulaires d'un mandat électif et les agents territoriaux du Conseil départemental de la Haute-Garonne), cet appel a réuni 1 550 candidats qui ont pu déposer jusqu'au 24 juin leur candidature en ligne, par courrier ou directement auprès des élus. Ce nombre important de candidats confirme la forte envie de participation citoyenne des Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais.

Le 7 juillet dernier, les 162 membres de cette nouvelle Assemblée citoyenne ont été tirés au sort à l'Hôtel du Département par les élus de chaque canton et en présence de 200 candidats. Ce tirage au sort s'est déroulé selon deux principes fondateurs de cette Assemblée : la garantie d'une représentation géographique et sociale de l'ensemble de la population du territoire avec 6 membres par canton, ainsi que la parité femmes-hommes (3 femmes et 3 hommes par canton).

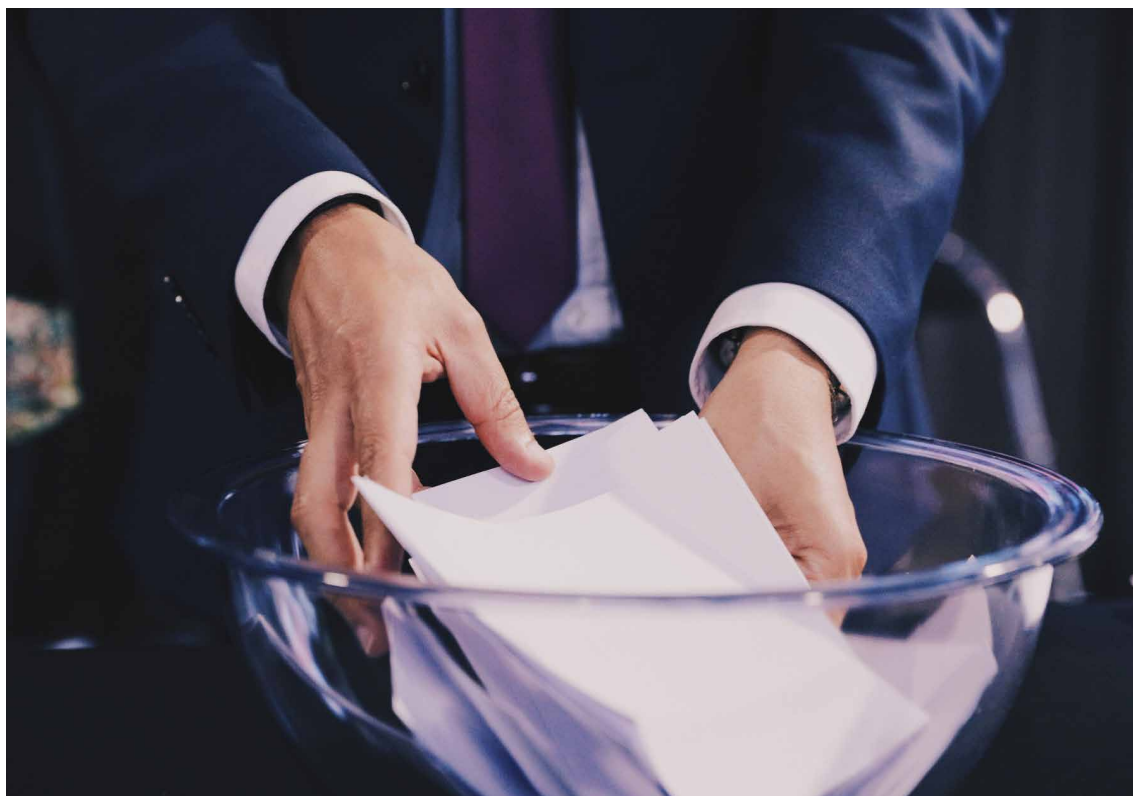
Du 6 au 19 septembre, les membres de l'Assemblée citoyenne ont également

participé à 5 réunions sur le territoire, organisées par la collectivité, dans le but de se familiariser avec l'institution, son rôle et ses marges de manœuvre.

Composition et fonctionnement

Actrice à part entière des politiques de la collectivité, l'Assemblée citoyenne permettra de construire et de produire collectivement des avis et des propositions qui seront présentés et examinés par les élus départementaux sur les grands projets de la collectivité dans le cadre de ses compétences.

L'Assemblée citoyenne siègera pour un mandat de 2 ans et sera renouvelée 2 fois d'ici 2027. Au sein de l'Assemblée, des groupes de travail thématiques seront constitués. Leurs travaux pourront être présentés et débattus par l'ensemble des membres. L'Assemblée pourra formellement adopter les avis et les propositions lorsqu'elle sera intégralement réunie en « séance plénière », soit 3 à 4 fois par an, le samedi sur une journée entière à l'Hôtel du Département. Les avis et propositions de l'Assemblée citoyenne seront remis au président du Département qui en assurera la diffusion auprès des élus de l'Assemblée départementale. Le président tiendra informés les membres des suites réservées à leurs avis et propositions.





“
**Face à l'accélération
 du réchauffement
 climatique et ses
 conséquences sur notre
 territoire, j'ai souhaité
 proposer à l'Assemblée
 citoyenne de co-construire
 avec les élus un modèle
 de développement
 plus durable.**

GEORGES MÉRIC
 président du Conseil départemental
 de la Haute-Garonne

L'Assemblée citoyenne pourra travailler selon 2 modalités :

- **La saisine** sur un sujet donné, sera adressée par le président du Conseil départemental aux membres de l'Assemblée citoyenne et comportera la date souhaitée pour la restitution de l'avis.
- **L'autosaisine** concernera tout sujet relevant des compétences de la collectivité. Ces autosaisines feront l'objet d'un échange avec le Conseil départemental et devront être validées par l'Assemblée citoyenne en séance plénière.

La collectivité prendra en charge les frais de déplacement ainsi que les frais de repas et d'hébergement lors des séances plénières à l'Hôtel du Département.

Une première saisine : accélérer la transition écologique en Haute-Garonne

Face à un enchaînement d'événements climatiques d'une ampleur inédite depuis le mois de janvier 2022 en France et sur le territoire haut-garonnais (inondations, épisodes caniculaires, sécheresses intenses liées au manque de précipitations et aux fortes températures...), le Département a décidé d'accélérer ses actions en faveur de la transition écologique en organisant une session extraordinaire le 18 octobre dernier. De nouvelles mesures ont été votées pour aller plus loin dans la contribution consacrée aux votes de nouvelles mesures pour aller plus loin dans sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique.

À l'occasion de la première séance plénière de l'Assemblée citoyenne, le président Georges Méric souhaite ainsi inviter ses membres à participer au débat sur les enjeux de la transition écologique en Haute-Garonne, aux côtés des élus. Cette première saisine permettra aux 162 membres de contribuer à l'écriture de l'acte 3 du Plan départemental pour la transition écologique, afin d'établir une feuille de route qui sera par la suite adoptée par les élus du Département.

EN CHIFFRES

1 550
 candidatures en 4 mois

162 membres

6 membres par canton :
 3 femmes-3 hommes

3-4
 séances plénières par an

Mandat de **2** ans

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Les objectifs

- Identifier, sur chaque problématique étudiée par l'Assemblée, les actions déjà mises en place pour y apporter des propositions d'améliorations, ou bien proposer la mise en œuvre de solutions nouvelles.
- Co-construire les grandes orientations de l'action départementale pour les années à venir.
- Permettre aux élu(e)s de prendre leurs décisions, éclairés de l'avis des citoyen(ne)s.

L'Assemblée citoyenne pourra s'appuyer sur les services du Département et faire appel, si nécessaire, à des experts indépendants de la collectivité pour nourrir ses travaux. Les avis de l'Assemblée seront votés en son sein.

Les outils

- Le rapport d'activité du Conseil départemental, pour apporter une vision globale des problématiques et des actions mises en œuvre au cours de la dernière année.
- Des temps d'informations réguliers assurés par l'équipe d'animation sur sa propre initiative ou à la demande de l'Assemblée.
- L'Assemblée citoyenne pourra également auditionner des experts et élus du Département.



REPÈRES

5 février-24 juin 2022

appel à candidatures de l'Assemblée citoyenne sur le territoire

7 juillet 2022

tirage au sort des 162 membres

6-19 septembre 2022

5 rencontres de préparation sur le territoire

22 octobre 2022

première séance plénière de l'Assemblée citoyenne

CALENDRIER DES SÉANCES PLÉNIÈRES 2023

Samedi 28 janvier 2023

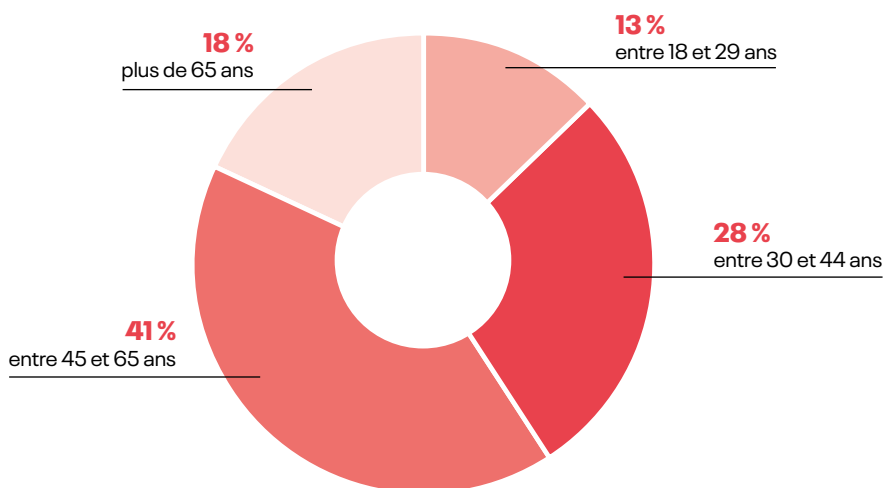
Samedi 3 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

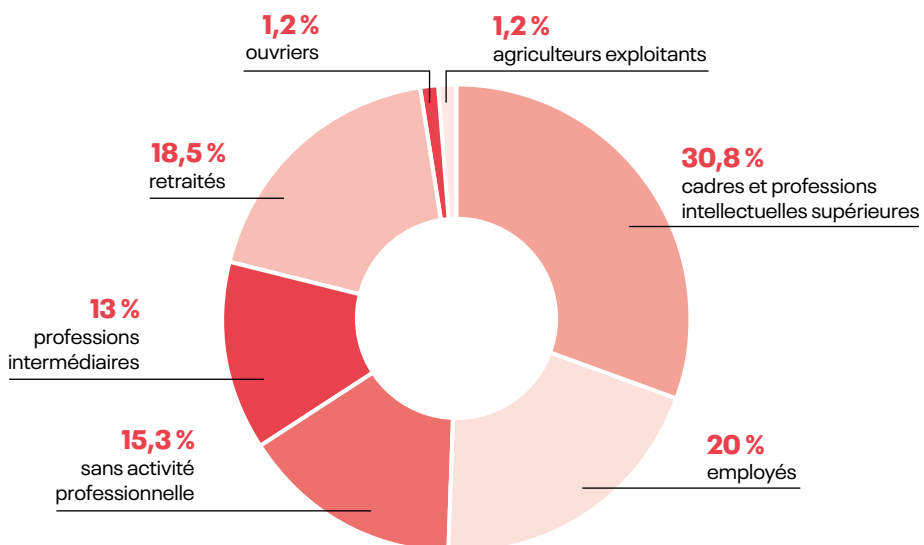
Samedi 18 novembre 2023

Représentativité de l'Assemblée citoyenne

- En tranches d'âge :



- En catégories socio-professionnelles :



Des grandes concertations initiées par le Département depuis 2015

La mixité sociale dans les collèges

Le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais a été adopté par l'Assemblée départementale en janvier 2017, à l'issue d'une large consultation publique menée avec la communauté éducative, les parents d'élèves, les associations et les habitants, et après avis favorable du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN). Cette concertation citoyenne lancée par le Conseil départemental en 2016 a réuni plus de 1 000 personnes – habitants, parents d'élèves, syndicats, élus, enseignants, principaux, directeurs d'école, associations – qui ont participé à plus de 130 réunions.

Le projet de territoire Garon' Amont

Le projet de territoire Garon'Amont a été initié en 2018 par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'État, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Val d'Aran et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau sur le versant Garonne amont dans le respect des équilibres environnementaux.



Le Département, associé à l'ensemble des acteurs concernés par ce projet nécessaire et déterminant pour l'avenir du territoire, a mis en œuvre un vaste dialogue citoyen avec la population, les élus et l'ensemble des acteurs locaux, qui a permis la co-construction d'un plan d'actions opérationnel début 2020.

Cette concertation, qui s'est déroulée de mars à juin 2019, s'est articulée autour de quatre dispositifs : la création d'un panel citoyen, des rencontres avec les habitants sur l'espace public, des ateliers de travail thématiques, la création d'un espace participatif sur internet.

Près de 300 personnes ont participé aux ateliers et autres événements organisés dans le cadre de cette concertation.

130 mesures ont ainsi été proposées par un panel citoyen qui ont abouti à 32 actions jugées prioritaires en cours de réalisation, sous le contrôle du panel.

Le 1^{er} décembre 2020, le Département a reçu le Trophée de la participation et de la concertation, lors de la cérémonie en ligne co-organisée par la Gazette des communes et le Think Tank « Décider ensemble ».

La concertation Réseaux Express Vélo (REV)

Depuis 2019, le Département a engagé la réalisation de 7 Réseaux Express vélo en concertation avec les citoyens d'ici fin 2025, pour un budget de 53 M€. D'ici 2025, 51 km de voies sécurisées permettront de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %). Le Conseil départemental mène des concertations citoyennes par secteur pour la conception de ces projets. Concernant le REV Escalquens/ Labège, la concertation citoyenne a été lancée le 27 août 2020 lors d'une réunion publique qui a permis l'émergence de 250 contributions. 3 critères prioritaires ont été révélés par les groupes de travail : la sécurité, la continuité du parcours, la connexion avec les pôles urbains et avec les transports en commun.

Trois ateliers ont également permis d'analyser les différents tracés possibles, de réfléchir aux solutions d'intermodalité et de sécurisation, puis d'identifier les équipements nécessaires. Les 2REV du secteur Ouest (Saint-Lys / Plaisance-du-Touch et Fonsorbes / La Salvetat-Saint-Gilles) ont fait l'objet d'une concertation publique en 2020 et 2021. Sur le secteur du Muretain, la concertation a été menée fin 2019 en lien avec le projet de Ligne Express Bus entre Muret et Toulouse, porté par Tisséo.

La concertation Jeunesses

Depuis plus de 3 ans, le Conseil départemental de la Haute-Garonne répond aux défis lancés par les jeunes en les remettant au cœur de la construction des politiques publiques, grâce à une politique de concertation innovante.



Depuis 2019, un Groupe Miroir réunit plus d'une vingtaine de jeunes entre 18 et 26 ans, 10 partenaires associatifs et les élus départementaux. C'est la première instance de participation ouverte aux jeunes au sein de la collectivité.

Entre janvier 2018 et janvier 2019, des élus et des agents du Conseil départemental ont rencontré, avec les partenaires de l'éducation populaire, près de 2 000 jeunes entre 11 et 29 ans, et réuni plus de 1 000 contributions sur 31 sites du territoire départemental, pour échanger sur leurs attentes et leurs besoins. Le Plan départemental par et pour les jeunesses 2019-2021, voté en juin 2019, a conclu ces deux années de concertation.

Ce plan prévoit des actions innovantes, dont la mise en œuvre associe les jeunes : bourse Initi'active Jeunesses, la web app Go31, la charte Ambition jeunesses, le Forum des jeunesses haut-garonnaises.

La concertation Culture

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a adopté en juin 2018 un projet culturel pour 2018-2022, construit et partagé avec l'ensemble des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais. Ce projet est issu d'une démarche de concertation citoyenne inédite « Cultures pour tous », qui a mobilisé près de 4 000 citoyens et acteurs culturels pendant 8 mois.

Cette concertation a permis de faire émerger un programme d'actions pour les 4 années à venir. Parmi ces actions, issues des propositions citoyennes : la Bourse aux jeunes musiciens, le Fonds de soutien aux initiatives culturelles, le label « Comme à la maison ».

.....
► POUR EN SAVOIR +

dialoguecitoyen.haute-garonne.fr

www.haute-garonne.fr/service/la-charte-du-dialogue-citoyen
.....

► CONTACTS

dialogue.citoyen@cd31.fr

Assemblee.Citoyenne@cd31.fr

05 34 33 15 22 ou 05 34 33 34 42
.....

CONTACTS

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

Ariane Mélazzini-Déjean

Attachée de presse

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32 – 07 85 72 94 74

Toutes les infos sur :
espace-presse.haute-garonne.fr
haute-garonne.fr

Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9

